



Comité Intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (Siren : 257302141)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Chambéry
Arrondissement	Chambéry
Département	Savoie
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	21/11/1994
Date d'effet	21/11/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Michel DANTIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	42 rue du Pré Demaison
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	73000 Chambéry
Téléphone	04 79 70 64 64
Fax	04 79 70 06 12
Courriel	severine.houllette@cisalb.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	220 532
Densité moyenne	293,07

Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
74	CA du Grand Annecy (200066793)	CA
73	CA du Grand Chambéry (200069110)	CA
73	CA Grand Lac (200068674)	CA
38	CC Coeur de Chartreuse (200040111)	CC
73	CC Coeur de Savoie (200041010)	CC
74	CC Rumilly Terre de Savoie (247400740)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement collectif</p> <p><i>compétence optionnelle n°3 études, réalisation, gestion, financement de la galerie de rejet des eaux usées traitées au Rhône ainsi que de la portion de conduite conduite à la CA Grand Lac et la CA Grand Chambéry</i></p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : CA du Grand Annecy, CC Coeur de Chartreuse, CC Coeur de Savoie, Communauté de communes du Canton de Rumilly</p> <p>Par substitution</p>
<p>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</p> <p><i>compétence optionnelle n°1</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Compétence obligatoire : La protection et mise en valeur de l'environnement (PMVE) ? La lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques : études et assistance à maîtrise d'ouvrage ; ? La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines : études et assistance à maîtrise d'ouvrage ; ? La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau superficielle et des milieux aquatiques ; ? L'animation, y compris pédagogique, et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations.</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>Autres</p> <p>- Autres</p> <p><i>compétence optionnelle n°2 - La gestion réglementaire de la plaine de la Coua et du vallon des Cavettes de Viviers-du-Lac.</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)